



NOËL'ENCONTRE

MARCHE DE NOËL BON-ENCONTRE 2023

MODALITES D'INSCRIPTION / RÉGLEMENT

La mairie de Bon-Encontre organise avec l'ensemble de ses associations, ses commerçants, le Marché de Noël qui se tiendra le Samedi 16 Décembre 2023 en semi nocturne de 14h00 à 21h00, Rue de la République et dans la salle Jacques Prévert.

L'accueil des exposants se fera à partir de 12h au Centre Jacques Prévert (Rue Pasteur – 47240 BON-ENCONTRE)

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- **Vendeurs professionnels** : Le Marché de Noël est ouvert aux professionnels commerçants, artisans, créateurs ou producteurs immatriculés et pouvant le justifier.

✚ Seuls les dossiers d'inscription complets seront pris en compte

- **Pour les professionnels** : joindre la fiche d'inscription datée et signée + photocopie de la carte d'identité nationale + copie du numéro d'immatriculation au RC ou RCS ou tout autre justificatif selon le statut de l'entreprise + une copie de l'attestation de police d'assurance responsabilité civile en cours de validité + RIB

Joindre un chèque de règlement pour les frais d'inscriptions (voir fiche d'inscription) à l'ordre du trésor public.

Les dossiers sont acceptés par la Commission Animation Locales ou à défaut par sa présidente.

L'encaissement du chèque vaut pour acceptation de la candidature et réservation de l'emplacement.

✚ La date limite d'inscription est fixée au plus tard le 1^{er} Décembre 2023

✚ Une confirmation d'inscription au Marché de Noël vous sera envoyée, par courriel ou courrier. Le commerçant se verra alors attribuer un emplacement.

✚ Afin de diversifier les produits proposés, la commission se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par spécialité et par catégories de produits vendus. Compte tenu du thème du Marché, la commission s'efforcera de sélectionner un maximum d'articles liés à la période de Noël.

✚ Tout dossier incomplet sera refusé.

✚ Toute annulation par l'exposant fera l'objet d'un remboursement si celle-ci a lieu 8 jours maximum avant la date du marché de Noël. L'annulation de la tenue du marché de Noël décidée par la mairie de BON-ENCONTRE (raisons sanitaires, météorologiques,...) fera l'objet d'un remboursement en totalité auprès de chaque exposant ayant obtenu un emplacement .

FRAIS D'INSCRIPTION :

- 30 euros de 1 à 4 mètres – 5 euros par mètre supplémentaires

- 2 euros la table
- Des boîtiers électriques seront installés. La consommation est comprise dans les frais d'inscription. Les exposants devront prévoir leur matériel électrique (rallonges, multiprises...). Chaque exposant **signalera son besoin ou non en branchement électrique dans la fiche d'inscription**. Le branchement doit servir uniquement au fonctionnement du stand (éclairage par ex...). **L'utilisation d'appareils de chauffage de confort est strictement INTERDITE**. Les appareils de cuisson au gaz seront acceptés, dans le respect des normes de sécurité en vigueur.

EMPLACEMENTS :

- L'organisateur détermine l'emplacement des exposants.
- L'exposant doit impérativement préciser s'il souhaite **un emplacement extérieur (Rue de la République) ou intérieur (Salle Jacques Prévert)**. **Pour rappel** : les emplacements intérieurs sont réservés aux exposants tels que artisanat d'art, décoration de la maison, art de la table, bijouterie, accessoires de mode, articles de Noël... le nombre de places étant limité, les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception de dossier complet.
- Chaque exposant devra aménager et décorer son emplacement dans l'esprit de Noël.
- Pendant la durée du Marché, la circulation et le stationnement des véhicules et remorques des exposants sont interdits sur le site, sauf lors de l'installation des stands et à la fermeture du marché.
- Les exposants devront veiller au respect du site. Dans une démarche de zéro déchet, chaque exposant s'engage à ramener ses propres déchets.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des objets exposés ainsi qu'en cas de litiges entre exposants.
- Un parking est à votre disposition – derrière la mairie- (à 200 mètres du marché de Noël)

CRISE SANITAIRE COVID19 :

- La situation sanitaire concernant le COVID 19 est à ce jour stable et ne nécessite aucune précaution particulière. La situation pouvant évoluer, nous ne manquerons pas de vous informer des obligations qui en découlent.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscriptions et du règlement et je m'engage à les respecter.

Nom :

Prénom :

Signature (comportant la mention « lu et approuvé »)

Merci de renvoyer votre dossier complet :

- Par courrier à : Mme Magali CHATOT – Adjointe au Maire – Hôtel de ville –
Rue de la République – 47 240 BON-ENCOTRE
- Par mail à : s.dubourg@ville-bon-encontre.fr